



2020

Synthèse du Scénario tendanciel du SAGE du Lignon du Velay

Validée par la CLE du 30 septembre 2013

Projet financé par :



Projet co-financé par l'Union européenne
Fonds européens de développement régional FEDER
L'Europe s'engage en Auvergne



Etablissement public du ministère
chargé du développement durable



Collectivités locales :



Le scénario tendanciel du SAGE

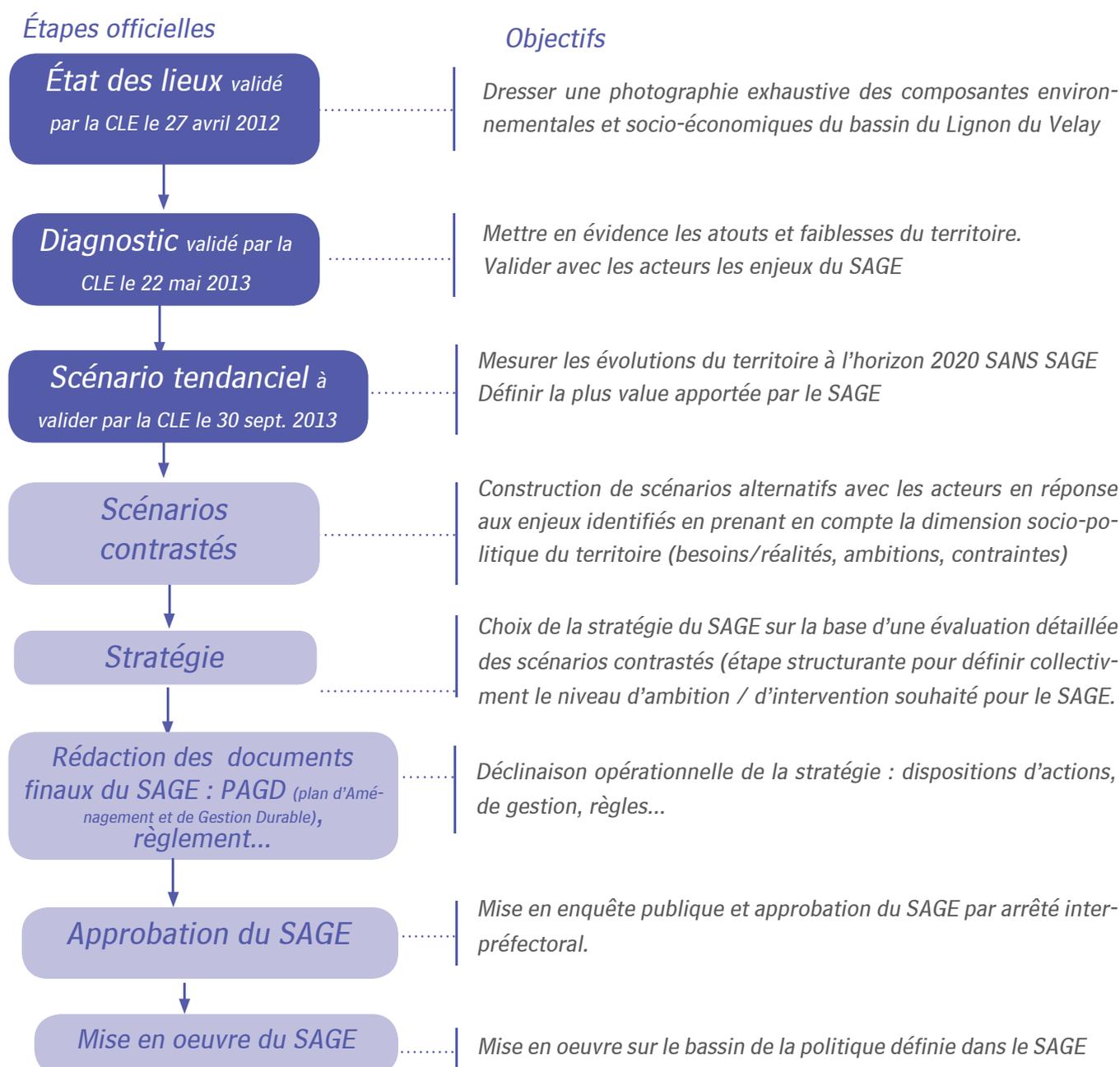
pour se projeter à l'horizon 2020

Ce document constitue une synthèse du rapport technique "Scénario tendanciel du SAGE du Lignon du Velay" réalisé par le bureau d'études CESAME en juillet-août 2013.

Le scénario tendanciel du SAGE a pour objectifs d'aider les acteurs du territoire à se projeter à l'horizon 2020 sur l'évolution socio-économique du bassin du Lignon du Velay et d'en mesurer les impacts sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

Le scénario tendanciel permet de consolider les enjeux identifiés lors du diagnostic du SAGE et de voir comment le territoire est susceptible d'évoluer en l'absence de SAGE. Le scénario tendanciel définit alors la plus value apportée par l'outil SAGE et permet in fine de guider les acteurs dans leur choix d'intervention du SAGE.

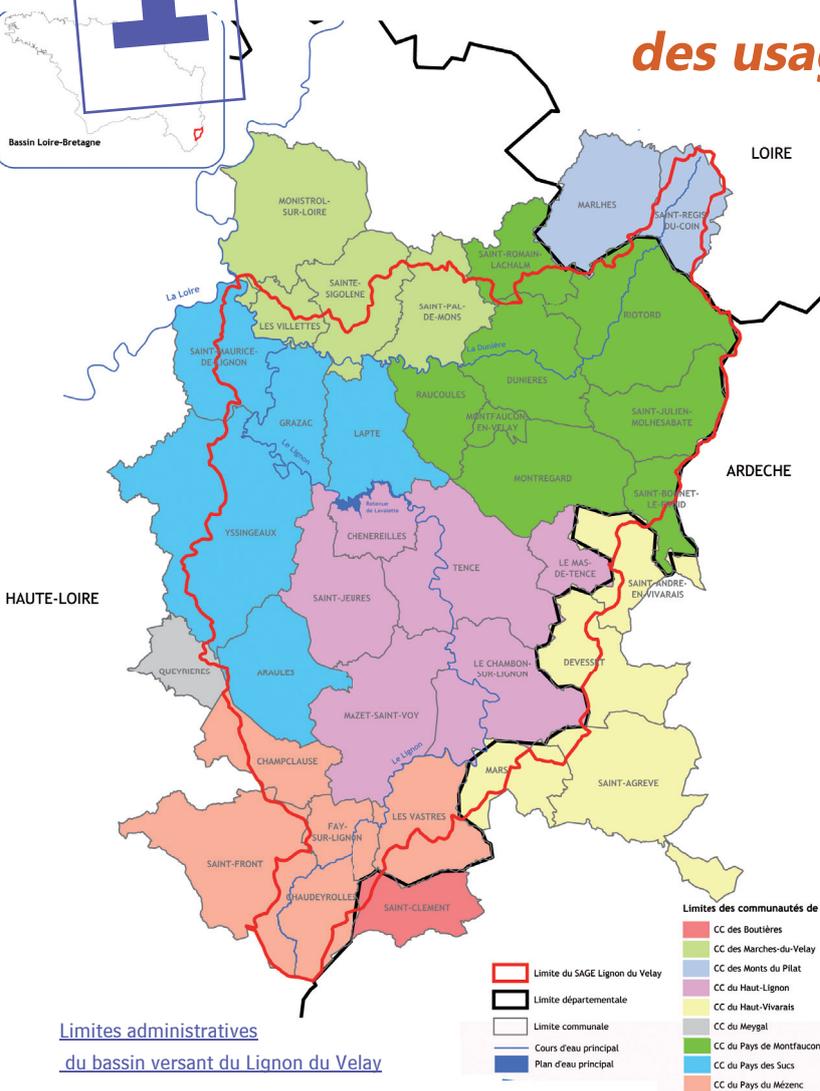
Les étapes du SAGE



1

La dynamique socio-économique du territoire

Tendances d'évolution en 2020 des usages et activités économiques



Évolution démographique

La population des communes inscrites dans le périmètre du SAGE du Lignon du Velay s'élevait à 53 937 habitants en 2009. Cependant si on calcule cette valeur au prorata de la surface des communes inscrites dans le bassin versant, la population s'élève à 31 248 habitants.

A l'horizon 2020, les tendances d'évolution pressenties sur le territoire sont les suivantes :

- Augmentation de + 4,3 à + 8,5 % de la population sur la période 2009-2020 : soit plus de 2 300 à 4 600 habitants à l'échelle des 36 communes inscrites dans le périmètre du SAGE du Lignon du Velay.

- Vieillesse de la population d'ici 2020 avec une augmentation importante du nombre de personnes de la classe d'âge 60-79 ans.

- Maintien des disparités territoriales importantes entre les communes situées à l'amont du bassin où la croissance est faible (faible attractivité) et celle situées à l'aval où la croissance est plus soutenue.

Pour plus de détails, se reporter au rapport technique "Scénario tendanciel" - CESAME 2013- page 4 à 7

Hypothèses sur le taux de variation globale de la population sur la période 2009-2020

Collectivités	Taux de variation globale estimé sur la période 2009-2020	Population en 2009 des communes incluses dans le périmètre du SAGE	Évolution de la population estimée à l'échéance 2020
CC Mézenc Loire sauvage + Communes de Saint-Front et Saint-Clément	- 1% à + 1 %	1 530 hab.	- 15 à + 15 hab.
CC du Haut-Vivarais	- 1% à + 1 %	3 316 hab.	- 35 à 35 hab.
CC du Haut-Lignon	0 à + 3 %	8 413 hab.	0 à + 300 hab.
CC du Pays de Montfaucon + Communes de Marlhès et Saint-Régis-du-Coin	+ 3 à + 7 %	10 129 hab.	+ 300 à + 700 hab.
CC du Pays des Sucs + Commune de Queyrères	+ 5 à + 9 %	12 734 hab.	+ 850 à + 1 450 hab.
CC des Marches du Velay	+ 5 à + 9 %	17 815 hab.	+ 1 200 à + 2 100 hab.
TOTAL de la population des 36 communes concernées par le bassin du Lignon	+ 4,3 à + 8,5 %	53 937 hab.	+ 2 300 à + 4 600 hab.
<i>Population calculée au prorata de la surface communale inscrite dans le bassin versant</i>		31 248 hab	+ 1 200 à + 2 400 hab.

CC = Communauté de communes

Évolution de l'industrie

Le territoire, situé en milieu rural, bénéficie d'un axe d'échange de proximité (N88) avec l'agglomération stéphanoise et l'agglomération lyonnaise. Cette proximité est notamment favorable à l'industrie de sous-traitance, dans la filière mécanique en particulier.

Les tendances d'évolution à 2020 permettent d'envisager :

- Un maintien global des activités existantes (filières plastiques et emballages, mécanique, industrie agroalimentaire...) mais des difficultés pour le textile et l'habillement et le secteur de l'électronique.
- Un possible développement sur Yssingeaux de l'activité de salaisons (implantation possible de nouveaux sites de production - création ou extension - sur les zones d'activité actuellement en cours de projet). *Source : CC du Pays des Sucs.*
- Un maintien voire une amélioration de la qualité de l'assainissement industriel (respect des normes environnementales en vigueur).
- Un maintien des efforts réalisés en matière d'économie d'eau.

Pour plus de détails, se reporter au rapport technique "Scénario tendanciel" - CESAME 2013- page 8 à 9



Évolution de la sylviculture

La déprise des terres agricoles a conduit à transformer une partie de ces terres en forêt, par boisement naturel ou plantation. Ces vingt dernières années, la surface forestière a continué à s'accroître à l'échelle nationale, en particulier dans le Sud-Est et cette tendance se vérifie sur le territoire du Lignon du Velay.

Les tendances d'évolution à 2020 laissent présager :

- Le développement possible de la filière bois-énergie au niveau local (industrie, collectivités).
- Une augmentation de l'exploitation des massifs forestiers avec des interrogations sur l'évolution des boisements en particulier sur les parcelles exploitées
- Une poursuite de l'amélioration du mode d'exploitation et de gestion des espaces forestiers avec une meilleure prise en compte de l'environnement (ressources en eau et biodiversité) : information, formation, et sensibilisation des acteurs de la filière (CRPF / ONF / SICALA de Haute-Loire)

Pour plus de détails, se reporter au rapport technique "Scénario tendanciel" - CESAME 2013- page 15 à 19



Évolution de l'agriculture

L'agriculture sur le bassin est très largement dominée par l'élevage essentiellement tourné vers des bovins lait et viande, filières adaptées à un espace d'altitude et aux conditions naturelles locales (relief, climat, potentiel agronomique, espaces agricoles essentiellement consacrés à la pâture et à la fauche). Le territoire est ainsi très contraint et induit une certaine fragilité des systèmes d'exploitation. Les cultures ne représentent qu'une faible part de la surface agricole. La rudesse du climat, la nature des sols et les fortes pentes ne sont pas favorables à l'exploitation de cultures. Les quelques parcelles cultivées sont constituées de prairies temporaires, de maïs et de céréales. Ces produits sont bien souvent auto-consommés au sein des exploitations pour l'alimentation du bétail.

Les grandes tendances d'évolution pressenties pour 2020 sont les suivantes :

- Fragilisation des marchés dans les années à venir : volatilité des prix, concurrence internationale et inter-régionale...
- Politique agricole prochainement révisée dans un sens encore difficile à cerner
- Marché des produits laitiers très concurrentiel avec une incertitude sur l'avenir des collectes laitières après 2015 et des difficultés pour transmettre les exploitations lors des départs à la retraite.
- Maintien global de la SAU et diminution du nombre d'exploitations (concurrence sur les secteurs de plateau et enrichissement dans les pentes), maintien voire une sensible augmentation (+10 %) du cheptel bovin pour la viande.
- Développement possible de systèmes de production ayant une meilleure valeur ajoutée (transformation, signes officiels de qualité, découpe et vente directe de viande, ...).
- Poursuite progressive de la mise aux normes des installations.
- Développement possible de l'agriculture biologique sur le haut bassin du Lignon (bassin d'alimentation du barrage de Lavalette).
- Développement possible de la production de fruits rouges en particulier dans le secteur du Mazet-Saint-Voy et par conséquent possible augmentation des prélèvements pour l'agriculture sur ce secteur.
- Fragilité de la filière lait dans les secteurs d'altitude (Meygal, Mézenc).
- Souhaits d'étendre la zone AOC "Fin gras du Mézenc" sur le plateau Ardéchois.
- Vieillesse de l'âge des chefs d'exploitation et difficultés pour transmettre les exploitations.

Pour plus de détails, se reporter au rapport technique "Scénario tendanciel" - CESAME 2013- page 10 à 14

Évolution de la pisciculture

A l'échelle nationale, la diminution du nombre d'entreprises salmonicoles est générale. Elle touche aussi bien le secteur commercial que les piscicultures fédérales, domaniales et celles des associations de pêche.

Les tendances d'évolution pressenties pour 2020 sont les suivantes :

- Maintien voire possible déclin de l'activité de production sur les piscicultures de Fontbonne et de Fay-sur-Lignon compte tenu de la conjoncture actuelle.
- Incertitudes sur le maintien de l'activité de la pisciculture de Champclause.
- Risque important de non respect des normes environnementales de la pisciculture de Fay-sur-Lignon à l'horizon 2020 pour des raisons de faisabilité technique.

Pour plus de détails, se reporter au rapport technique "Scénario tendanciel" - CESAME 2013- page 19 à 20

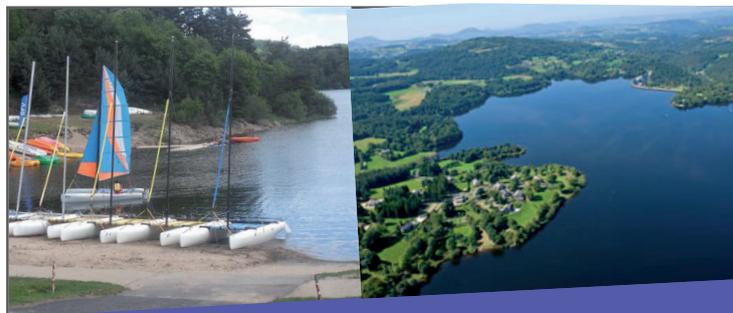
Évolution de l'hydroélectricité

On recense à ce jour 11 sites d'exploitation sur le territoire qui sont pour la plupart de petites centrales hydroélectriques (<500 kW). La production annuelle sur le bassin est estimée à 104 GWh pour une puissance maximale brute installée d'environ 32 MW.

Les tendances d'évolution pressenties pour 2020 sont les suivantes :

- Maintien du niveau global de production actuelle.
- Optimisation des systèmes de production et meilleure prise en compte de l'environnement (relèvement des débits réservés, amélioration de la continuité écologique).
- Mais fragilité des petites unités de production face aux contraintes environnementales (incertitudes sur la pérennité de ces sites d'activité).

Pour plus de détails, se reporter au rapport technique "Scénario tendanciel" - CESAME 2013- page 24 à 25



Évolution du tourisme et des activités de loisirs

Les grandes tendances d'évolution pressenties pour 2020 sont les suivantes :

- Développement probable de l'économie touristique en raison :
 - de projets structurants portés par les acteurs publics (projet de montagnothérapie, projet de développement de l'éco-tourisme sur le site de Lavalette, projet de stations de pleine nature/ Respirando sur le Haut-Lignon, projet d'aménagement de la voie verte...)
 - de sites et de thématiques qui ont un réel potentiel de développement touristique ("Bon et Bien manger", tourisme d'affaires, patrimoine industriel et savoir-faire, mémoire des plateaux, accueil des sportifs...)

- Maintien de l'importance des hébergements non marchands sur le bassin dans l'activité touristique (résidences secondaires)
- Poursuite des tendances actuelles pour l'hébergement marchand avec une augmentation du parc des gîtes / meublés, et la diminution des hôtels avec une montée en gamme du parc.
- Développement des activités d'accueil et d'hébergement :
 - sur la commune de Saint-Bonnet-le-Froid (projet de montagnothérapie) ;
 - sur l'axe de la voie verte (voie verte aménagée sur l'ancienne voie de chemin de fer qui reliait Lavoûte-sur-Loire à Lavoûte-sur-Rhône), développement des activités d'hébergement conditionnées à la fréquentation à venir du site.

Pour plus de détails, se reporter au rapport technique "Scénario tendanciel" - CESAME 2013- page 20 à 23

Évolution du climat et tendances prévisibles

Les tendances climatiques sur le bassin du Lignon du Velay à l'horizon 2020 sont les suivantes :

- une augmentation sensible des températures (augmentation d'environ 0,5°C de la température moyenne annuelle, et d'environ 1°C de la température moyenne en période estivale (juin-juillet-août)) ;
- une diminution de la pluviométrie en période printanière (mars-avril-mai) ;
- un maintien des volumes précipités à l'échelle annuelle.

Conséquences possibles pour les activités humaines :

- Modification possible des pratiques culturales (date de semis et de récoltes, traitement des adventices, irrigation)
- Augmentation possible des pertes agricoles (événements climatiques, maladies)
- Augmentation probable des besoins en eau potable (l'effet lié à l'augmentation des températures est difficilement appréciable à ce jour)
- Recherche d'une certaine autonomie pour subvenir aux besoins en eau (création de forages ou de retenues) (Mézenc, Meygal, Yssingelais).

Conséquences pour la ressource et la vie aquatique :

- Hausse des températures maximales des cours d'eau.
- Évolution de la répartition géographique des espèces aquatiques (modification de la répartition longitudinale des espèces piscicoles, développement de cyanobactéries, de diatomées tropicales invasives, expansion d'espèces végétales invasives)
- Faibles évolutions des débits de crues, mais augmentation de la fréquence et de la sévérité des étiages.

2

Évolution des enjeux et plus value possible du SAGE

Enjeu quantitatif

Enjeu validé par la CLE dans la phase diagnostic du SAGE du Lignon du Velay

Préserver et mieux gérer la ressource en eau (protection et sécurisation des ressources en eau potable, partage de la ressource en eau en tenant compte des besoins des milieux aquatiques)

Scénario tendanciel

(ce scénario tient en compte des mesures et actions connues à ce jour qui seront mises en oeuvre avant 2020)

-
Risque de non atteinte des objectifs environnementaux et de la satisfaction des usages

- **Augmentation du niveau de pression exercées :**
 - directement sur les zones de sources notamment en période d'étiage (débits réservés non applicables sur les zones de sources) occasionnant un impact indirect sur les cours d'eau en aval des zones de captage ;
 - directement sur les eaux souterraines (augmentation de l'exploitation des points de captages existants (sources, forages, retenues) et aménagement de nouveaux points de captages privés (forages, retenues)).
- **Accentuation des phénomènes d'assecs et de pénuries d'eau sur les communes des monts du Mézenc et du Meygal** ne bénéficiant pas d'interconnexion avec des ressources extérieures.

+
Satisfaction positive des usages et des objectifs environnementaux

- Satisfaction globale des usages sur le bassin : bon niveau de protection et de sécurisation de l'alimentation en eau potable (exception faite sur certains secteurs de têtes de bassin versant).
- Diminution des pressions directes exercées par les prélèvements en eau superficielle en période d'étiage (relèvement des débits réservés).



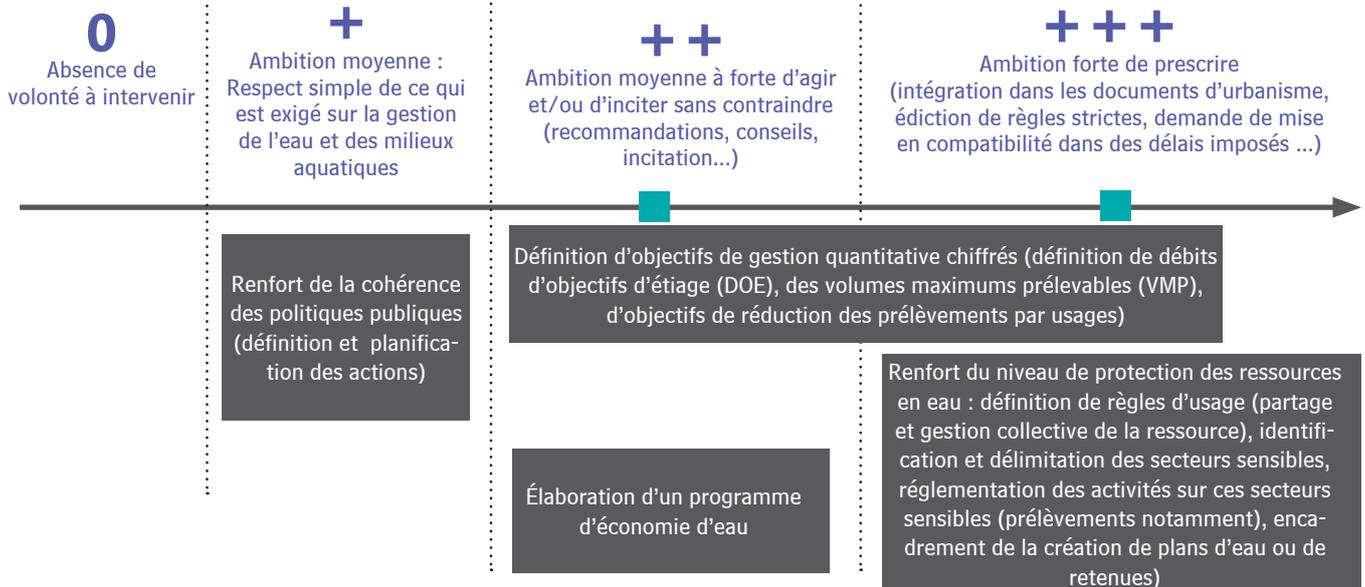
Enjeu en partie satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE

Les usages resteront globalement satisfaits sur le bassin dans les années à venir mais des tensions risquent de survenir sur certains secteurs sensibles.

Plus-value du SAGE du Lignon du Velay

FORTE plus-value possible sous réserve d'entreprendre des investigations complémentaires préalablement à l'élaboration de la stratégie (étude quantitative notamment)

Niveau d'ambition croissant pour le SAGE :
(à débattre dans les prochaines étapes du SAGE)



Préserver et mieux gérer la ressource en eau (réduction des pollutions...)

Scénario tendanciel

(ce scénario tient en compte des mesures et actions connues à ce jour qui seront mises en oeuvre avant 2020)

-	+
Risque de non atteinte des objectifs environnementaux et de la satisfaction des usages	Satisfaction positive des usages et des objectifs environnementaux
<ul style="list-style-type: none"> ■ Doute sur l'atteinte des objectifs de qualité nécessaires au déroulement du cycle de vie des espèces biologiques particulièrement exigeantes comme la Moule perlière. Cette espèce est actuellement recensée sur le Lignon du Velay en amont du barrage de Lavalette et en aval du barrage de la Chapelette. ■ Interrogation sur les risques de transferts associés aux pratiques d'épandage (saturation des surfaces favorables à l'épandage (effluents d'élevages, boues d'assainissement), ■ Doute sur le respect des objectifs vis-à-vis des pesticides et des substances chimiques issues des rejets domestiques (produits pharmaceutiques, cosmétiques, ménagers...). ■ Risque important de non respect des normes environnementales de la pisciculture de Fay-sur-Lignon à l'horizon 2020 pour des raisons de faisabilité technique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Satisfaction globale des usages sur le bassin avec le maintien de la qualité des ressources en eau potable et de la qualité des eaux de baignade. ■ Poursuite de l'amélioration de la qualité physico-chimique actuelle des eaux superficielles (respect à priori des objectifs de bon état vis-à-vis de ces paramètres avec toutefois un doute sur la retenue de Lavalette malgré les efforts entrepris dans le cadre du contrat territorial du haut Lignon (inertie de la masse d'eau liée au phosphore piégé dans les sédiments)



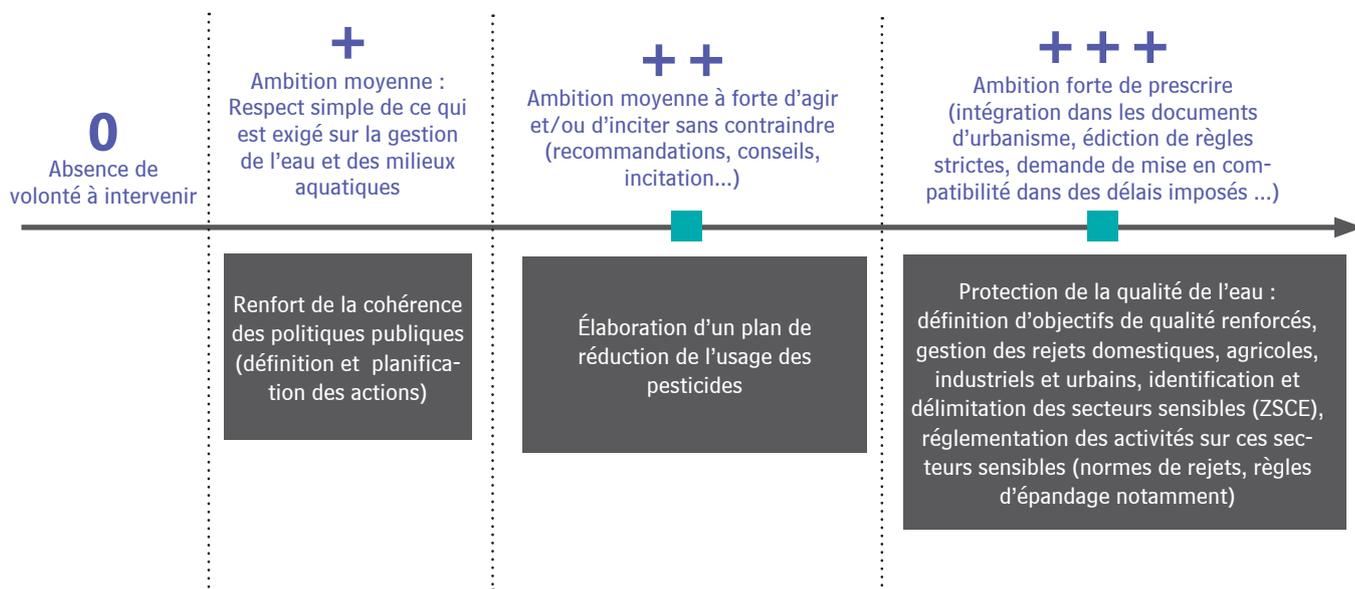
Enjeu en partie satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE

La qualité de l'eau pour les usages « eau potable » et « baignade » restera globalement satisfaisante sur le bassin dans les années à venir mais des problèmes persisteront sur les rivières malgré une tendance générale d'amélioration.

Plus-value du SAGE du Lignon du Velay

FORTE à MODÉRÉE

Niveau d'ambition croissant pour le SAGE : (à débattre dans les prochaines étapes du SAGE)



Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant

Scénario tendanciel

(ce scénario tient en compte des mesures et actions connues à ce jour qui seront mises en oeuvre avant 2020)

-	+
<p>Risque de non atteinte des objectifs environnementaux et de la satisfaction des usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Menaces potentielles par la pression foncière en périphérie des espaces urbains et péri-urbains sur les milieux aquatiques (zones humides, petits cours d'eau). ■ Manque de connaissances sur les zones humides, notamment en milieu forestier : faible degré de protection de ces milieux. ■ Aucune démarche globale engagée aujourd'hui sur la gestion des zones humides (seules mesures actuelles sur les principaux sites à fort intérêt écologique (réseau Natura 2000, espaces naturels sensibles). ■ doute vis-à-vis de la restauration des fonctionnalités des têtes de bassin versant à l'échéance 2020. 	<p>Satisfaction positive des usages et des objectifs environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleure prise en compte de la valeur patrimoniale des zones humides dans les projets (amélioration du mode d'exploitation et de gestion des espaces forestiers, évolutions réglementaires par exemple sur le drainage, prise en compte du SDAGE, orientations retenues dans le SCOT de la Jeune Loire et ses rivières ...) avec toutefois de véritables incertitudes sur la gestion future des espaces agricoles.



Enjeu **NON** satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE

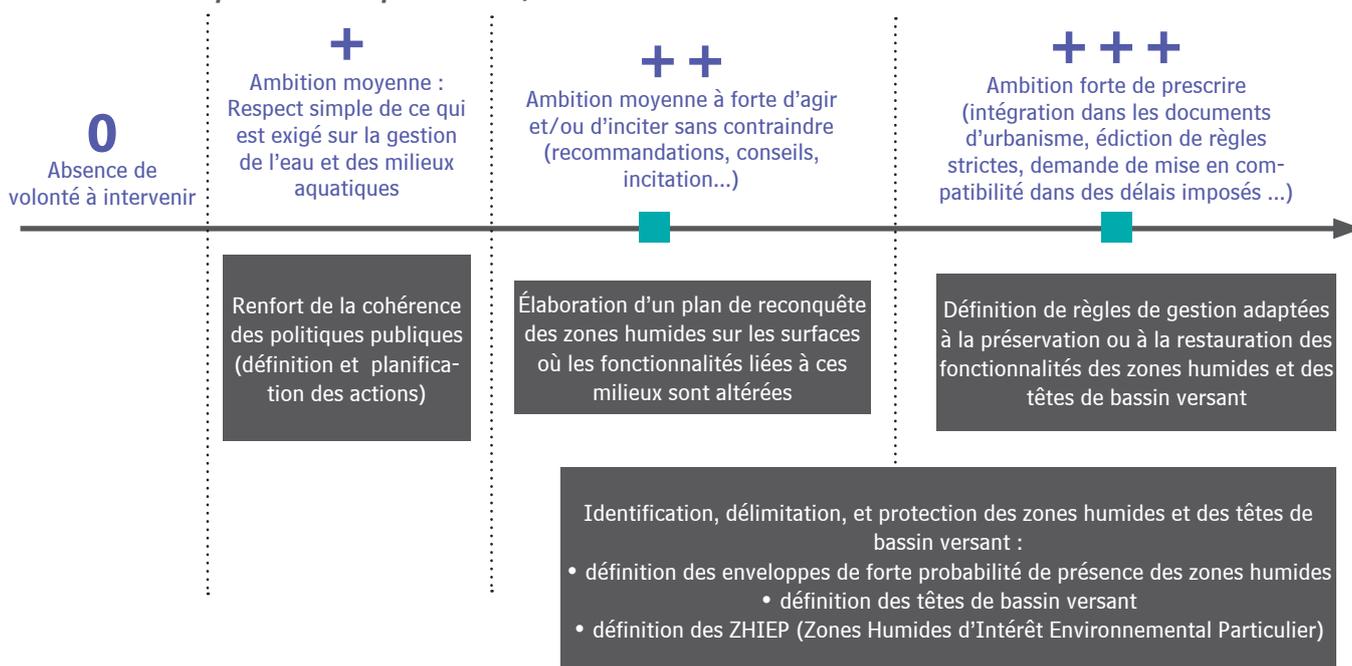
Malgré une meilleure prise en compte de la valeur patrimoniale des zones humides dans les projets, le manque de connaissances sur ces milieux ne permet pas aujourd'hui de garantir un niveau de protection satisfaisant

Plus-value du SAGE du Lignon du Velay

FORTE

plus-value possible sous réserve d'entreprendre des investigations complémentaires préalablement à l'élaboration de la stratégie (inventaires des zones humides et têtes de bassin versant)

Niveau d'ambition croissant pour le SAGE : (à débattre dans les prochaines étapes du SAGE)



Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau

Scénario tendanciel

(ce scénario tient en compte des mesures et actions connues à ce jour qui seront mises en oeuvre avant 2020)

-
Risque de non atteinte des objectifs environnementaux et de la satisfaction des usages

+
Satisfaction positive des usages et des objectifs environnementaux

Voir scénario tendanciel sur l'enjeu ressource quantitative et qualitative pages précédentes

Obstacles à la continuité écologique et exploitation de l'énergie hydraulique

■ **Doute sur la résolution des problématiques de continuité écologique sur les cours d'eau non classés en liste 2** au titre de l'article L214-17 CE.

- Optimisation des systèmes de production hydroélectrique et meilleure prise en compte de l'environnement (relèvement des débits réservés, amélioration de la continuité écologique).
- Réduction des impacts occasionnés sur le régime hydrologique des cours d'eau par l'exploitation de l'énergie hydraulique : amélioration des conditions hydrologiques et des capacités d'accueil (habitat hydraulique) en particulier en période d'étiage (relèvement des débits réservés).
- Amélioration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 CE.

Piétinement des berges par le bétail et problématiques d'ensèmenement des berges des cours d'eau

- Véritables incertitudes sur la gestion des espaces agricoles suite à l'évolution de la prochaine PAC.
- **Doute sur la restauration des fonctionnalités écologiques des petits cours d'eau de têtes de bassin :**
 - Difficulté pour intervenir en propriété privée
 - Fragilité / vulnérabilité des milieux
 - Effets négatifs du réchauffement climatique (hydrologie, thermie).

- Amélioration des pratiques de gestion (activités sylvicoles et agricoles).
- Mise en oeuvre de travaux de restauration sur certains secteurs (Contrat territorial du haut Lignon (actions en milieu prairial et forestier)).



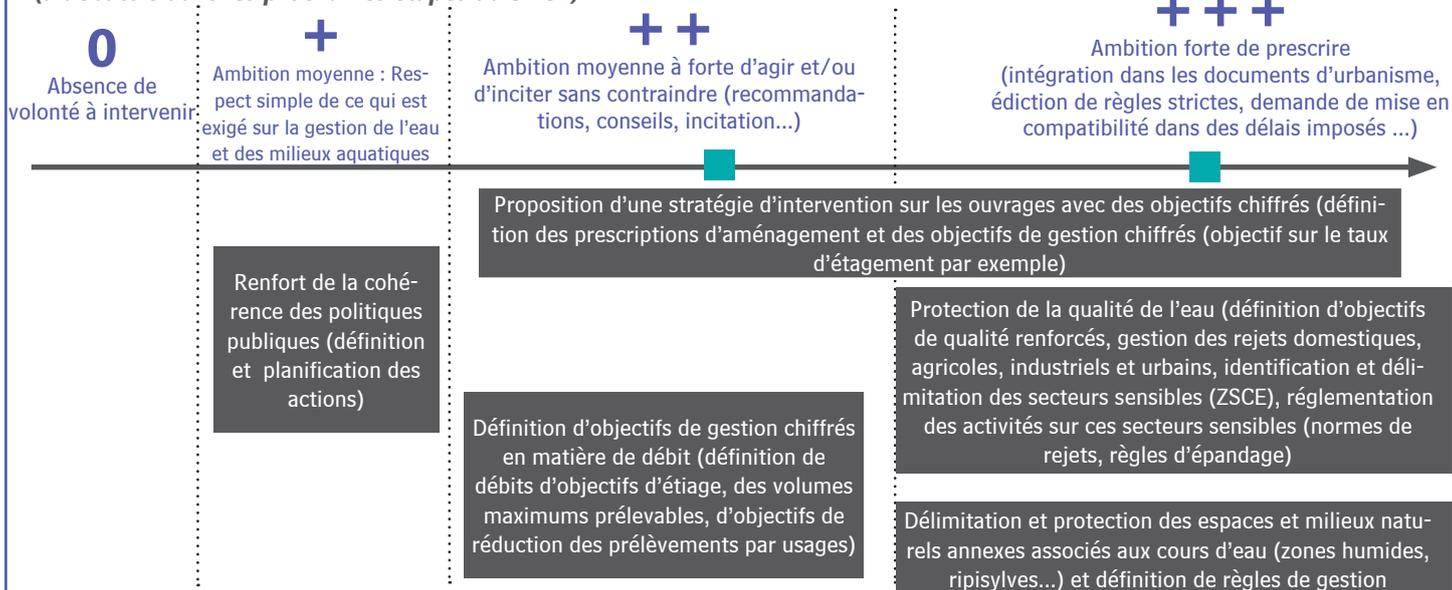
Enjeu en partie satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE

La fonctionnalité écologique des rivières s'améliore progressivement depuis plusieurs années sur le bassin. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir mais certains problèmes persisteront en particulier sur les têtes de bassin versant et les secteurs ne bénéficiant pas de programme d'actions (bassins de la Dunière, du Lignon aval, de L'Auze et de la Sialulme).

Plus-value du SAGE du Lignon du Velay

FORTE à MODÉRÉE plus-value possible sous réserve d'entreprendre des investigations complémentaires préalablement à l'élaboration de la stratégie (recensement des ouvrages existants et évaluation de leurs impacts sur la continuité écologique (franchissabilité piscicole et continuité sédimentaire))

Niveau d'ambition croissant pour le SAGE : (à débattre dans les prochaines étapes du SAGE)



Enjeu espèces invasives

Lutter contre le développement des espèces invasives

Scénario tendanciel

(ce scénario tient en compte des mesures et actions connues à ce jour qui seront mises en oeuvre avant 2020)

-	+
Risque de non atteinte des objectifs environnementaux et de la satisfaction des usages	Satisfaction positive des usages et des objectifs environnementaux
<ul style="list-style-type: none"> ■ Menace potentielle exercée par les écrevisses non autochtones sur les petits ruisseaux abritant encore les rares populations d'Écrevisse à pattes blanches (petits affluents des têtes de bassin versant du haut Lignon). ■ Menaces réelles de prolifération de la Renouée en bord de cours d'eau sans opération pérenne de surveillance et de lutte active (réduction de la biodiversité de la ripisylve). ■ Menace réelle exercée par la Renouée sur les milieux aquatiques situés à proximité des bords de routes, espaces urbains et péri-urbains. ■ Menaces potentielles liées au changement climatique : développement de cyanobactéries, de diatomées tropicales invasives, expansion d'espèces végétales invasives 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'actions ponctuelles de lutte contre la Renouée dans le cadre du Contrat Territorial du Haut Lignon mais actions uniquement sur les berges des cours d'eau colonisés et non sur les bords de routes, sur les espaces urbains et péri-urbains.



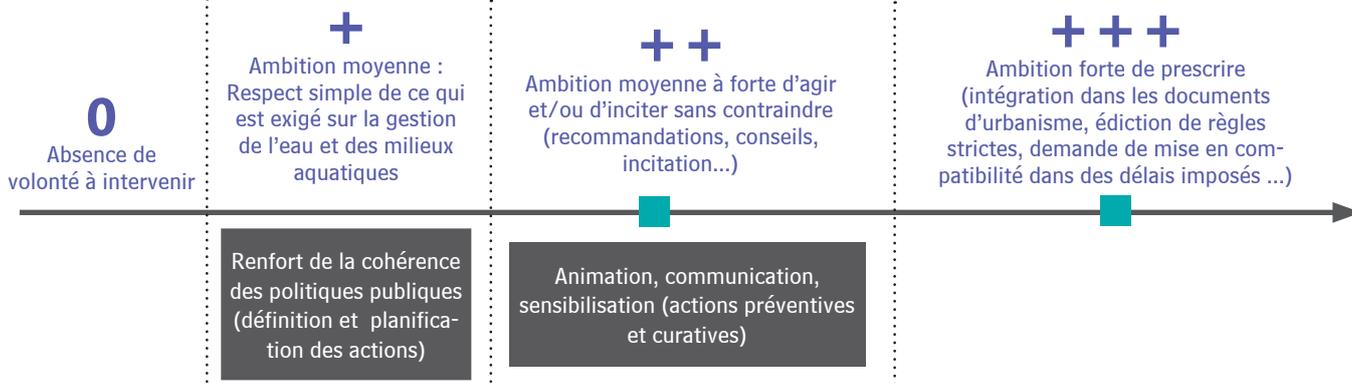
Enjeu en partie satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE

Les risques de prolifération de certaines espèces animales ou végétales invasives sont importants sur un territoire au patrimoine écologique remarquable. Le manque de connaissances et l'absence d'une gestion adaptée de ces espèces constituent un facteur aggravant. Soulignons toutefois que les problématiques de Renouées en bordure de cours d'eau ont été prises en compte le contrat territorial du haut Lignon.

Plus-value du SAGE du Lignon du Velay

MODÉRÉE à FAIBLE

Niveau d'ambition croissant pour le SAGE :
(à débattre dans les prochaines étapes)



Enjeu communication et valorisation des usages

Enjeu validé par la CLE dans la phase diagnostic du SAGE

- Favoriser la concertation, la communication et la sensibilisation
- Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau.

Plus-value du SAGE du Lignon du Velay

FORTE animation et renfort des politiques publiques, retours d'expériences, valorisation des pratiques et des usages contribuant à la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau

Synthèse des enjeux et perspectives

Enjeux		Sans le SAGE	Plus value du SAGE
1- Préserver et mieux gérer la ressource en eau	Aspect quantitatif	 Enjeu <i>en partie</i> satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE <i>Les usages resteront globalement satisfaits sur le bassin dans les années à venir mais des tensions risquent de survenir sur certains secteurs sensibles.</i>	FORTE
	Qualité de la ressource	 Enjeu <i>en partie</i> satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE <i>La qualité de l'eau pour les usages « eau potable » et « baignade » restera globalement satisfaisante sur le bassin dans les années à venir mais des problèmes persisteront sur les rivières malgré une tendance générale d'amélioration.</i>	FORTE à MODÉRÉE
2- Préserver les zones humides et les têtes de bassin		 Enjeu NON satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE <i>Malgré une meilleure prise en compte de la valeur patrimoniale des zones humides dans les projets, le manque de connaissances sur ces milieux ne permet pas aujourd'hui de garantir un niveau de protection satisfaisant</i>	FORTE
3- Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau		 Enjeu <i>en partie</i> satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE <i>La fonctionnalité écologique des rivières s'améliore progressivement depuis plusieurs années sur le bassin. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir mais certains problèmes persisteront en particulier sur les têtes de bassin versant et les secteurs ne bénéficiant pas de programme d'actions (bassins de la Dunière, du Lignon aval, de L'Auze et de la Sialme).</i>	FORTE à MODÉRÉE
4- Lutter contre le développement des espèces invasives		 Enjeu <i>en partie</i> satisfait à l'horizon 2020 en l'absence de SAGE <i>Les risques de prolifération de certaines espèces animales ou végétales invasives sont importants sur un territoire au patrimoine écologique remarquable. Le manque de connaissances et l'absence d'une gestion adaptée de ces espèces constituent un facteur aggravant. Soulignons toutefois que les problématiques de Renouées en bordure de cours d'eau ont été prises en compte le contrat territorial du haut Lignon.</i>	MODÉRÉE à FAIBLE

Ce document de synthèse a été réalisé à partir du rapport technique "Scénario tendanciel" du SAGE du Lignon du Velay réalisé par le bureau d'études CESAME. Appui en concertation et communication par le cabinet Autrement Dit
Septembre 2013

